C. INDICATEURS FINANCIERS, ESTIMATIONS DE RECETTES ET PLAN RELATIF AUX RESSOURCES

304. Les indicateurs financiers ont été présentés pour la première fois dans le cadre du budget proposé pour l'exercice 2002-2003. Cette présentation vise à placer le budget proposé et les estimations de recettes dans leur contexte : indiquer les tendances et démontrer que les décisions ayant des incidences à long terme sur le budget ou le financement sont applicables dans l'avenir. Sur la base des indicateurs financiers présentés dans la première partie, les estimations de recettes et le plan relatif aux ressources pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005 sont indiqués dans la deuxième partie.

1. INDICATEURS FINANCIERS POUR LA PERIODE 1998-2009

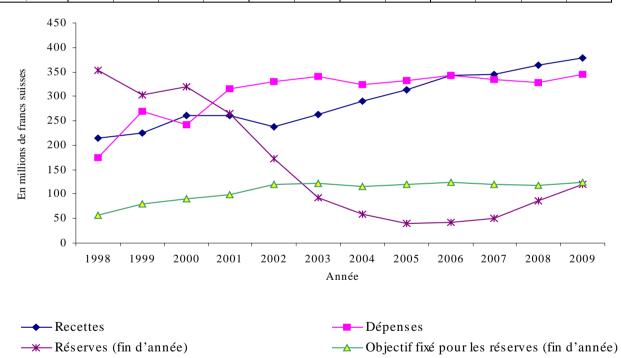
305. La présentation des indicateurs financiers apporte des renseignements sur le mode de financement et les hypothèses qui le sous-tendent. considérable, ces dernières années, des dépenses et activités a été accompagnée d'un accroissement des recettes provenant des systèmes mondiaux de protection. Si cette situation est générale, des différences sensibles ont été enregistrées en ce qui concerne les taux de croissance des unions et leurs parts dans le budget. Afin de prendre cette dynamique en considération dans le processus d'établissement du budget et d'utiliser efficacement les ressources, les États membres ont approuvé en septembre 2000¹ une méthode d'établissement du budget intégrant la gestion des recettes, des dépenses et des fonds de réserve. Les dépenses sont financées grâce à la combinaison des recettes et des réserves disponibles. Ces dernières correspondent aux montants dépassant l'objectif fixé. Cet objectif, qui a été approuvé par les assemblées des États membres en septembre 2000, représente 18% du budget total pour l'exercice biennal. Le solde comptable des recettes, des dépenses et des réserves est présenté pour la période allant jusqu'à 2009. Le tableau 17 indique le montant des recettes, des dépenses et des réserves pour la période de 12 ans allant de 1998-2009.

Voir le document A/35/6 intitulé "Révision du processus d'établissement du budget, politique relative aux fonds de réserve et aux fonds de roulement, politique relative à l'excédent budgétaire".

WO/PBC/6/2 page 193

Tableau 17 Recettes, dépenses et réserves pour la période 1998-2009

		Chiffres effectifs				révisé	Budget	proposé	Prévisions				
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Recettes	214,3	225,1	260,6	260,1	238,6	262,1	289,9	313,6	342,5	344,0	363,2	378,5	
Dépenses	175,5	269,7	242,1	316,2	330,8	341,4	323,4	332,0	342,0	334,0	328,0	345,0	
Réserves (fin d'année)	353,0	302,0	320,6	264,4	172,2	92,9	59,4	41,0	41,5	51,5	86,6	120,1	
Objectif fixé pour les réserves (fin d'année)	57,1	79,2	91,1	99,3	119,1	122,9	116,4	119,5	123,1	120,2	118,1	124,2	



306. Il ressort du tableau 17 que des réserves considérables ont été constituées avant 1998 afin d'anticiper les besoins de financement des grands projets de modernisation de l'infrastructure de l'OMPI. Les retards enregistrés dans la mise en œuvre de ces projets et un montant des recettes plus important que prévu ont permis de maintenir les réserves à un niveau excessivement élevé, atteignant 353 millions de francs suisses en 1998. Toutefois, la nouvelle politique en matière de réserves et de budget approuvée par les États membres en septembre 2000 a créé les conditions d'un équilibre entre les recettes, les dépenses et les réserves. Alors que les activités menées dans le cadre des systèmes mondiaux de protection ont continué de connaître une hausse importante, ce qui, dans le cas du PCT, s'est traduit par un taux de croissance soutenu à deux chiffres, le montant des recettes a connu une baisse découlant des réductions notables de taxes mises en œuvre ces dernières années. En ce qui concerne le PCT, la taxe moyenne pour une demande internationale a été réduite d'environ 40% entre 1997 et 2002. Pour le système de Madrid, cette réduction a été de quelque 20% entre 1996 et 2002². Dans le cadre du système de La Haye, une réduction de 15% environ a également été appliquée entre 1996 et 2002. Parallèlement à ces réductions de taxes, des baisses des contributions des États membres ont également été approuvées ces dernières années, la valeur de l'unité de contribution ayant été réduite de presque 20% depuis 1997. C'est pourquoi, le montant des recettes, qui s'élevait à 238 600 000 francs suisses en 2002, était inférieur à celui de 2001 qui s'établissait à 260 100 000 francs suisses. La diminution des recettes et la réalisation d'investissements importants dans le domaine des techniques de l'information et dans l'infrastructure en matière de bâtiments ont permis d'obtenir les résultats souhaités et de réduire le niveau des réserves à partir de 2000.

307. Comme il a été précédemment indiqué, la réalisation de la dernière phase des projets relatifs à l'infrastructure, notamment la nouvelle construction, nécessitera une utilisation temporaire des réserves³. Il est prévu que le niveau de ces dernières chute au-dessous de l'objectif recommandé par les États membres pour atteindre 41 009 000 francs suisses à la fin de 2005, l'objectif recommandé étant de 119 500 000 francs suisses. Le montant des taxes devrait rester stable au cours des prochaines années, jusqu'à l'achèvement du projet relatif à la nouvelle construction, de nouvelles réductions étant possibles à partir de 2007 compte tenu de l'augmentation des recettes découlant de la croissance attendue des systèmes mondiaux de protection. La réalisation progressive des investissements relatifs à l'infrastructure et la satisfaction des exigences correspondantes en matière de financement, la diminution des frais de location résultant de l'utilisation des nouveaux locaux dont l'OMPI sera propriétaire, ainsi que les avantages de l'automatisation découlant de la mise en œuvre du projet IMPACT permettront de réduire les besoins budgétaires. Cela garantira la poursuite du processus de mise en œuvre d'un niveau accru d'activités tout en maintenant le budget globalement inchangé avec des dépenses s'élevant à 345 millions de francs suisses en 2009. Les excédents prévus à partir de 2007 serviront à reconstituer les réserves, à augmenter les programmes et à réduire les taxes d'enregistrement. En résumé, les recettes et les dépenses devraient augmenter ces

La durée de validité des enregistrements aux fins de la protection des marques a été ramenée de 20 à 10 ans.

Voir le document A/37/2 intitulé "Budget révisé du projet relatif à la nouvelle construction et programme et budget révisés pour 2002-2003".

prochaines années, bien que dans une plus faible proportion. Il sera possible de faire face à la charge de travail supplémentaire tout en maintenant une faible hausse des dépenses, grâce aux gains de productivité qui devraient découler de la mise en œuvre des projets relatifs à l'automatisation du PCT et de la réduction des frais de location résultant de la mise à disposition des locaux supplémentaires dont l'OMPI sera propriétaire. À compter de 2009, les réserves seront reconstituées pour atteindre le niveau recommandé, ce qui permettra d'envisager un accroissement supplémentaire des activités ou de nouvelles réductions de taxes.

Recettes pour la période 1998-2009

308. Le tableau 18 indique le montant des recettes par source et par union. Ce montant devrait augmenter au cours de la période considérée, passant de 214 344 000 francs suisses en 1998 à 378 472 000 francs suisses en 2009. Cela représente un accroissement annuel composé de 4,9% en moyenne, qui se traduit par une augmentation globale escomptée de 76,6% pour l'ensemble de la période 1998-2009, qui s'étale sur douze ans.

Contributions des États membres

309. Comme l'indique le tableau 18, après une diminution initiale des recettes provenant des contributions des États membres compte tenu de la réduction de l'unité de contribution, les recettes seront maintenues au niveau actuel jusqu'à 2009. Le montant annuel de 2003 à 2009 correspond à 377,875 unités de contribution d'une valeur unitaire de 45 579 francs suisses par unité. Les prévisions de recettes jusqu'à 2009 ont été établies sur la base d'une augmentation nominale zéro des contributions des États membres, et en se fondant sur l'hypothèse d'un nombre de membres inchangé. Il est rappelé à cet égard que la valeur de l'unité de contribution a été réduite en 1998, 1999 et 2000, soit une réduction totale de 19,1% par rapport à sa valeur de 1997.

Système du PCT : demandes internationales, taxes et recettes provenant des taxes

- 310. Le montant des recettes provenant des taxes du PCT devrait augmenter, passant de 123 881 000 francs suisses en 1996 à 300 402 000 francs suisses en 2009, comme l'indique le tableau 19. Le nombre de demandes internationales devrait augmenter de 301,3%, alors que la taxe moyenne devrait être réduite de 36,9% au cours de cette période.
- 311. Le nombre de demandes internationales prévu pour 2009, qui s'élève à 189 800, est supérieur de 66,3% au nombre effectivement enregistré en 2002, à savoir 114 100 demandes. Le chiffre prévu a été examiné avec les offices de la coopération trilatérale (Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, Office des brevets du Japon et Office européen des brevets), et tient compte des effets du récent ralentissement économique sur les dépôts de demandes de brevet et de la reprise économique escomptée. Le nombre effectif de demandes PCT enregistré en 2002

WO/PBC/6/2 page 196

Tableau 18 Recettes pour la période 1998-2009 : variation par source et par union

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Contributions	21 648	19 474	17 527	17 267	17 227	17 289	17 223	17 223	17 223	17 223	17 223	17 223
Taxes												
Union du PCT	147 015	159 056	189 556	190 351	174 512	199 002	226 677	249 044	272 098	271 438	287 582	300 402
Union de Madrid	22 805	22 622	25 141	25 920	24 110	26 190	28 152	30 285	36 256	38 133	40 010	41 034
Union de La Haye	4 733	4 661	5 147	4 957	4 846	4 990	5 119	5 249	5 378	5 508	5 638	5 767
Total taxes	174 553	186 339	219 844	221 228	203 468	230 182	259 948	284 578	313 732	315 079	333 230	347 203
Intérêts	9 956	10 172	13 536	12 139	8 663	5 294	3 078	2 059	1 706	1 912	2 799	4 147
Publications	5 567	4 608	4 092	4 462	4 104	4 700	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Recettes diverses	2 620	4 537	5 624	5 040	5 148	4 600	4 700	4 700	4 800	4 800	4 900	4 900
TOTAL	214 344	225 130	260 623	260 136	238 609	262 065	289 949	313 560	342 461	344 014	363 152	378 472

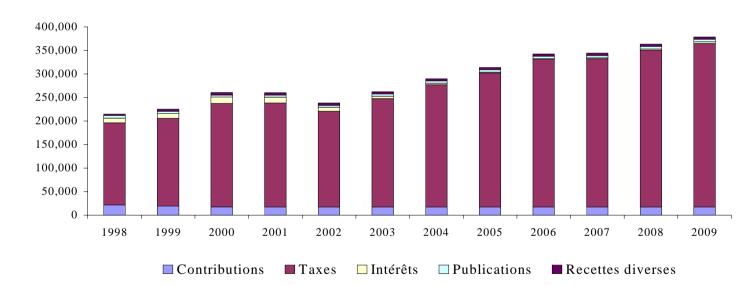


Tableau 19 Système du PCT pendant la période 1996-2009 : volume, taxe moyenne et recettes

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Demandes internationale	es													
Volume	47 291	54 422	67 007	74 023	90 948	103 947	114 100	122 000	134 700	148 000	161 700	171 500	181 700	189 800
Variation en %	21,6%	15,1%	23,1%	10,5%	22,9%	14,3%	9,8%	6,9%	10,4%	9,9%	9,3%	6,1%	5,9%	4,5%
Taxe moyenne par demai	nde													
Taxe	2 502	2 607	2 201	2 122	1 927	1 757	1 626	1 626	1 678 ^a	1 678	1 678	1 578	1 578	1 578
Variation en %	17,6%	4,2%	(15,6)%	(3,6)%	(9,1)%	(8,8)%	(7,5)%		3,2%			(6,0)%		
Recettes (en milliers de f	rancs suisse	s)												
Recettes provenant des taxes	118 302	141 882	147 505	157 045	175 300	182 680	185 527	198 372	226 027	248 344	271 333	270 627	286 723	299 504
Recettes perçues par l'OMPI en sa qualité d'office récepteur	446	486	647	624	593	267	590	630	650	700	765	811	859	898
Variations	5 133	9 631	$(1\ 137)$	1 387	13 663	7 404	(11 605)							
Total recettes	123 881	151 999	147 015	159 056	189 556	190 351	174 512	199 002	226 677	249 044	272 098	271 438	287 582	300 402
Variation en %	49,7%	22,7%	(3,3)%	8,2%	19,2%	0,4%	(8,3)%	14,0%	13,9%	9,9%	9,3%	(0,2)%	5,9%	4,5%

^a À partir de 2004, la taxe moyenne est calculée conformément à la structure forfaitaire de la taxe internationale de dépôt. Cette structure simplifiée tient compte du traitement par le Bureau international d'une opinion écrite établie par l'administration chargée de la recherche internationale à l'égard de chaque demande déposée. Avant 2004, seules les demandes pour lesquelles un rapport d'examen préliminaire international était établi faisaient l'objet d'un tel traitement. En termes absolus, la taxe moyenne enregistre une augmentation de 3,2% entre 2003 et 2004. Compte tenu de l'augmentation du volume de demandes traitées par rapport à 2003, la taxe moyenne pour 2004 devrait comparativement s'élever à 1731 francs suisses. Au contraire, la taxe indicative moyenne pour 2004, qui s'élève à 1678 francs suisses, a enregistré une réduction de 53 francs suisses, soit 3,1%.

correspondait aux prévisions initiales, ce qui devrait être le cas en 2003 où il est prévu un taux de croissance de 7% par rapport à 2002. Cette croissance devrait se maintenir au cours des prochaines années compte tenu, d'une part, de l'augmentation du nombre de dépôts nationaux correspondant à une amélioration de la situation économique et, d'autre part, de l'augmentation du pourcentage de déposants de demandes nationales choisissant la voie PCT pour effectuer un dépôt international. Cette évolution s'appuiera sur un système PCT plus simple à utiliser, des réductions constantes des taxes du PCT et une meilleure connaissance, par les déposants potentiels, des avantages offerts par le système du PCT. S'il convient de noter la progression régulière, dans le monde entier, de la proportion de demandes internationales selon le PCT dans les dépôts nationaux de demandes de brevet, le taux de pénétration diffère considérablement d'une région à l'autre, les États-Unis d'Amérique et l'Europe enregistrant une plus grande utilisation du PCT par les déposants nationaux, alors que le Japon et les autres régions du monde présentent un potentiel de croissance plus élevé. Compte tenu de l'effet combiné de l'évolution de la situation économique et des facteurs régionaux, le nombre de demandes internationales selon le PCT devrait donc continuer d'augmenter, mais à un rythme plus lent.

312. La taxe moyenne par demande s'élevait à 1626 francs suisses en 2002, soit une diminution de 7,5% par rapport à 2001. Cette réduction peut être essentiellement attribuée à la baisse du nombre de taxes de désignation dues, qui est passé de six à cinq à compter du 1^{er} janvier 2002. Toutefois, la réduction, entre 2001 et 2002, de la taxe effective payée par demande était supérieure à 16% compte tenu de la prise en considération dans les résultats des variations du taux de change : le montant des taxes du PCT est énoncé en francs suisses puis fixé dans les autres monnaies grâce à un mécanisme d'ajustement qui tient compte des variations cumulées du taux de change au fil du temps. Si, en 2000 et 2001 des bénéfices importants ont été réalisés grâce à la vigueur du dollar É.-U., l'affaiblissement progressif de cette monnaie par rapport au franc suisse au cours de 2002 a engendré, pour le Bureau international, des pertes dues à ces variations du taux de change. En vue de distinguer ces effets des décisions prises par les États membres en ce qui concerne les taxes, le tableau 19 indique la taxe moyenne calculée en francs suisses en fonction du profil de la demande internationale moyenne, tout en établissant une estimation distincte des recettes provenant des taxes payées au Bureau international en sa qualité d'office récepteur et des variations dues essentiellement au fait que les paiements sont effectués auprès des offices nationaux de brevets dans leur monnaie locale. Au 1er janvier 2004, la taxe moyenne est estimée à 1678 francs suisses. À partir de cette date, elle est calculée conformément à la structure forfaitaire de la taxe internationale de dépôt. Cette structure simplifiée tient compte du traitement par le Bureau international d'une opinion écrite établie par l'administration chargée de la recherche internationale à l'égard de chaque demande déposée. Avant 2004, seules les demandes pour lesquelles un rapport d'examen préliminaire international était établi faisaient l'objet d'un tel traitement. En termes absolus, la taxe moyenne enregistre une augmentation de 3,2% entre 2003 et 2004. Compte tenu de l'augmentation du volume de demandes traitées par rapport à 2003, la taxe moyenne pour 2004 devrait comparativement s'élever à 1731 francs suisses. Au contraire, la taxe indicative moyenne pour 2004, qui s'élève à 1678 francs suisses, a enregistré une réduction de 53 francs suisses, soit 3,1%. Un barème détaillé des taxes du PCT est joint au présent document. Dans l'introduction de la présente section, il a été indiqué qu'après la réalisation par le Secrétariat des importants investissements

relatifs à l'infrastructure, des réductions supplémentaires de taxes pourront être visées. Dans les prévisions financières annexées au présent document, une nouvelle réduction des taxes de 6,0% escomptée à partir du 1^{er} janvier 2007 viendra compléter la proposition actuelle visant à baisser de 3,1% ces taxes à compter du 1^{er} janvier 2004.

Système de Madrid : enregistrements et renouvellements, taxes et recettes provenant des taxes

- 313. Le montant des recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid devrait augmenter pour passer de 24 491 000 francs suisses en 1996 à 41 034 000 francs suisses en 2009, comme l'indique le tableau 20. Le nombre d'enregistrements et de renouvellements devrait augmenter de 109,2% et la taxe moyenne diminuer de 20,0% au cours de la période considérée.
- 314. Les 48 100 enregistrements et renouvellements escomptés pour 2009 représentent une hausse de 70,2% par rapport à 2002 où ce nombre s'élève à 28 262. Ce chiffre représente une réduction de 15,6% par rapport aux prévisions initiales, ce qui correspond à la baisse dans le monde entier du nombre d'enregistrements de marques au cours de l'année écoulée. Cette situation ne devrait pas durer et on escompte plutôt une certaine croissance, compte tenu de la hausse de l'activité économique qui devrait inciter les déposants à demander la protection de leurs marques. Par ailleurs, l'adhésion de nouveaux États membres au système de Madrid devrait entraîner une augmentation des enregistrements. Enfin, le nombre de renouvellements devrait sensiblement augmenter à partir de 2006 compte tenu de l'écoulement d'une période de dix ans à compter de la modification de la durée de validité des enregistrements, ramenée de 20 à 10 ans. En raison de cette modification du cycle, un certain nombre d'enregistrements qui, en vertu des dispositions précédentes auraient été valides jusqu'à 2016, devront faire l'objet d'un renouvellement 10 ans plus tôt (soit en 2006). L'effet quantitatif de ces modifications se reflète dans les prévisions figurant dans le tableau 20.
- 315. Il n'est pas envisagé, pour la période considérée, de modification du barème des taxes d'enregistrement et de renouvellement en vigueur dans le cadre du système de Madrid. La taxe réelle était de 853 francs suisses en 2002, un montant qui reste essentiellement inchangé par rapport à la taxe moyenne en 2001. La même taxe moyenne, qui a été retenue pour les années à venir jusqu'à 2009, reflète un pourcentage inchangé de modifications, de transmissions et d'extensions territoriales par enregistrement.

Système de La Haye : dépôts et renouvellements, taxes et recettes provenant des taxes

316. Le montant des recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye devrait augmenter, passant de 4 334 000 francs suisses en 1996 à 5 767 000 francs suisses en 2009, comme l'indique le tableau 21. Les dépôts et renouvellements devraient connaître une hausse de 52,7%, et la taxe moyenne diminuer de 12,9% au cours de la période considérée.

317. Les 8900 dépôts et renouvellements prévus pour 2009 représentent une hausse de 19,0% par rapport à 2002 où le nombre effectif de dépôts et renouvellements s'élevait à 7479. Ce chiffre représente une réduction de 5,3% par rapport aux prévisions initiales, bien qu'il indique également une hausse de 5,3% par rapport au nombre effectif de dépôts et de renouvellements en 2001. Ces prochaines années, le nombre de dépôts devrait continuer d'augmenter au rythme de 3% environ par an.

318. Il n'est pas envisagé, pour la période considérée, de modification du barème des taxes de dépôt et de renouvellement en vigueur dans le cadre du système de La Haye et il convient, par ailleurs, de noter que l'Acte Genève de l'Arrangement de La Haye pourrait entrer en vigueur ces prochaines années. Tout aménagement du barème des taxes en vertu de cet acte serait envisagé dans l'esprit d'un maintien de la taxe de dépôt actuellement acquittée par les déposants. La taxe moyenne s'élevait à 648 francs suisses en 2002, soit une baisse de 7,2% par rapport à 2001 découlant de la réduction des taxes de publication à compter du 1^{er} janvier 2002.

Intérêts

319. Le produit des intérêts a atteint 9 956 000 francs suisses en 1998, culminant à 13 536 000 francs suisses en 2000, avant de diminuer progressivement pour s'établir à 1 706 000 francs suisses en 2006 et d'augmenter de nouveau, pour atteindre 4 147 000 francs suisses en 2009. Il devrait être de 5 137 000 francs suisses pour l'exercice 2004-2005, ce qui représente une baisse de 63,2% par rapport au produit des intérêts escompté pour le présent exercice biennal. Une réduction des recettes provenant des intérêts est également prévue pour l'exercice biennal 2006-2007, compte tenu de l'évolution attendue du niveau des réserves et des fonds de roulement. En revanche, cette source de recettes devrait reprendre un mouvement à la hausse en 2008-2009, vers la fin de période considérée, compte tenu de l'augmentation des réserves escomptée au cours de cet exercice biennal.

Publications

320. Les recettes provenant des publications sont passées de 5 567 000 francs suisses en 1998 à 4 104 000 francs suisses en 2002 compte tenu du remaniement et de la reconfiguration des produits d'information de l'OMPI ces dernières années. Elles devraient s'élever à 10 millions de francs suisses pour l'exercice 2004-2005 et demeurer à ce niveau pour la période considérée, le volume et le type des publications de l'OMPI (sur papier ou sous forme électronique) devant demeurer stables dans l'avenir. De plus, les prix de ces produits sont établis de manière à ce que les coûts soient entièrement couverts par les recettes, ce qui permet une large diffusion de la documentation publiée par l'OMPI et contribue ainsi à la démythification de la propriété intellectuelle.

Tableau 20 Système de Madrid : volume, taxe moyenne et recettes

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
T			·	·				, i						
Enregistrements et														
renouvellements		••••	22011		• • • • •						42 700		4 = 0.00	40.400
Volume	22 995	23 994	25 811	25 782	29 837	30 489	28 262	30 700	33 000	35 500	42 500	44 700	46 900	48 100
Variation en %	1,5%	4,3%	7,6%	(0,1)%	15,7%	2,2%	(7,3)%	8,6%	7,5%	7,6%	19,7%	5,2%	4,9%	2,6%
Taxe moyenne par														
enregistrement/renouvel	lement													
Taxe moyenne	1 065	900	884	877	843	850	853	853	853	853	853	853	853	853
Variation en %	9,3%	(15,5)%	(1,8)%	(0,8)%	(3,9)%	0,8%	0,4%							
Recettes provenant des t	axes (en mil	lliers de fra	ncs											
suisses)	,	v												
Recettes	24 491	21 596	22 805	22 622	25 141	25 921	24 110	26 190	28 152	30 285	36 256	38 133	40 010	41 034
Variation en %	11,0%	(11,8)%	5,6%	(0,8)%	11,1%	3,1%	(7,0)%	8,6%	7,5%	7,6%	19,7%	5,2%	4,9%	2,6%

Tableau 21 Système de La Haye : volume, taxe moyenne et recettes

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dépôts et renouvelleme	nts													
Volume	5 828	6 223	6 466	6 752	7 300	7 105	7 479	7 700	7 900	8 100	8 300	8 500	8 700	8 900
Variation en %	4,2%	6,8%	3,9%	4,4%	8,1%	(2,7)%	5,3%	3,0%	2,6%	2,5%	2,5%	2,4%	2,4%	2,3%
Taxe moyenne par dépô	ot/renouvellem	ient												
Taxe moyenne	744	747	732	690	705	698	648	648	648	648	648	648	648	648
Variation en %	2,2%	0,4%	(2,0)%	(5,7)%	2,2%	(1,0)%	(7,2)%							
Recettes provenant des suisses)	taxes (en milli	iers de fra	ncs											
Recettes	4 334	4 647	4 733	4 661	5 147	4 956	4 846	4 990	5 119	5 249	5 378	5 508	5 638	5 767
Variation en %	6,4%	7,2%	1,9%	(1,5)%	10,4%	(3,7)%	(2,2)%	3,0%	2,6%	2,5%	2,5%	2,4%	2,4%	2,3%

Recettes diverses

321. Comme l'indique le tableau 18 plus haut, les recettes provenant d'autres sources sont passées de 2 620 000 francs suisses en 1998 à 4 900 000 en 2009. Ces sources comprennent le Centre d'arbitrage et de médiation, les locations, le remboursement par l'UPOV des services fournis par l'OMPI, ainsi que diverses autres sources. Les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation devraient s'élever à 1 524 000 francs suisses par an, le nombre de litiges à traiter devant demeurer stable au cours de la période considérée. Les recettes provenant des locations devraient s'établir à 700 000 francs suisses par an. Le remboursement par l'UPOV des services fournis par l'OMPI devrait rapporter 800 000 francs suisses par an, aucun changement significatif n'étant prévu quant à l'appui fourni par l'OMPI au secrétariat de l'UPOV. Les recettes provenant d'autres sources diverses se sont élevées à 1 443 000 francs suisses en 2002 et devraient augmenter légèrement chaque année jusqu'à 2009.

2. ESTIMATIONS DE RECETTES ET PLAN RELATIF AUX RESSOURCES POUR LES EXERCICES 2002-2003 ET 2004-2005

- 322. Sur la base des recettes annuelles pour la période 1998-2009 présentées plus haut, dans la première partie du chapitre C, une comparaison a été établie entre les estimations de recettes pour les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005. Elle est indiquée dans le tableau 22, par source et par union. Ces estimations s'appuient sur un certain nombre d'indicateurs de charge de travail et d'indicateurs de recettes figurant dans le tableau 23.
- 323. L'objectif révisé de recettes pour 2002-2003 est estimé à 500 674 000 francs suisses, ce qui représente une baisse de 31 108 000 francs suisses, soit 5,8% par rapport à l'estimation de recettes approuvée qui s'élevait à 531 782 000 francs suisses. Le montant total des recettes pour 2004-2005 devrait s'élever à 603 509 000, soit une augmentation de 102 835 000 francs suisses, ou 20,5%, par rapport à l'objectif révisé de recettes pour l'exercice 2002-2003 qui s'élevait à 500 674 000 francs suisses.

Contributions des États membres

324. Le montant des contributions des États membres devrait s'élever à 34 446 000 francs suisses pour l'exercice 2004-2005, contre un montant de 34 583 000 francs suisses prévu au budget de l'exercice biennal 2002-2003. La valeur de l'unité de contribution pour 2004-2005 reste inchangée à 45 579 francs suisses. Il convient également de noter qu'au sein de certains groupes, les États membres ont la possibilité de choisir leur classe de contribution et, par conséquent, le montant de la contribution qu'ils souhaitent verser à l'OMPI. La légère diminution du montant des contributions que l'on peut observer pour 2004-2005 découle de certains changements intervenus dans les groupes de contribution. Les classes de contribution vont de 25 unités (classe I) à 0,03125 unité (classe Ster).

Tableau 22
Recettes pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005 : variation par source et par union (en milliers de francs suisses)

	Montant effectif pour 2000-2001	Montant initial pour 2002-2003			Montant révisé pour 2002-2003	Varia	Montant proposé pour 2004-2005	
	\boldsymbol{A}	В	С	C/B (%)	D=B+C	E	E/D (%)	F=D+E
A. Par source de recettes								
Contributions	34 794	34 583	(67)	(0,2)	34 516	(70)	(0,2)	34 446
Taxes								
Système du PCT	379 907	378 691	(5 177)	(1,4)	373 514	102 207	27,4	475 721
Système de Madrid	51 062	55 143	(4 843)	(8,8)	50 300	8 137	16,2	58 437
Système de La Haye	10 103	10 179	(343)	(3,4)	9 836	532	5,4	10 368
Total taxes	441 072	444 013	(10 363)	(2,3)	433 650	110 876	25,6	544 526
Intérêts	25 674	23 100	(9 143)	(39,6)	13 957	(8 819)	(63,2)	5 137
Publications	8 554	10 138	(1 334)	(13,2)	8 804	1 196	13,6	10 000
Recettes diverses	10 665	19 948	(10 200)	(51,1)	9 748	(348)	(3,6)	9 400
Total A	520 759	531 782	(31 108)	(5,8)	500 674	102 835	20,5	603 509
B. Par union								
Unions financées par des contributions	38 679	38 430	(499)	(1,3)	37 931	317	0,8	38 248
Union du PCT	404 788	399 394	$(12\ 259)$	(3,1)	387 135	95 314	24,6	482 449
Union de Madrid	61 194	66 464	(10 665)	(16,0)	55 799	7 130	12,8	62 929
Union de La Haye	11 332	11 486	(975)	(8,5)	10 511	468	4,5	10 979
Autres	4 766	16 008	(6 710)	(41,9)	9 298	(394)	(4,2)	8 904
Total B	520 759	531 782	(31 108)	(5,8)	500 674	102 835	20,5	603 509

Tableau 23 Recettes pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005 : choix d'indicateurs de charge de travail et d'indicateurs de recettes

	Montant Montant effectif initial		Vari	ation	Montant révisé	Vari	ation	Montant proposé
	pour 2000-2001	pour 2002-2003			pour 2002-2003			pour 2004-2005
	A	В	C	C/B (%)	D=B+C	E	E/D (%)	F=D+E
A. Choix d'indicateurs de charge de	travail							
Demandes internationales, système du PCT	194 895	236 000	100		236 100	46 600	19,7	282 700
Enregistrements et renouvellements, système de Madrid	60 326	68 000	(9 038)	(13,3)	58 962	9 538	16,2	68 500
Dépôts et renouvellements, système de La Haye	14 405	16 100	(921)	(5,7)	15 179	821	5,4	16 000
B. Choix d'indicateurs de recettes (en	n francs sui	sses)						
Unité de contribution	45 579	45 579			45 579			45 579
Taxe moyenne, système du PCT	1 842	1 605	21	1,3	1 626	52	3,2	1 678
Taxe moyenne, système de Madrid	847	836	17	2,0	853			853
Taxe moyenne, système de La Haye	702	632	16	2,5	648			648

Recettes provenant des taxes perçues au titre du système du PCT

325. Le montant des taxes perçues au titre du système du PCT devrait s'élever à 475 721 000 francs suisses pour l'exercice biennal 2004-2005 (226 677 000 francs suisses en 2004 et 249 044 000 francs suisses en 2005), soit une augmentation de 102 207 000 francs suisses, ou 27,4%, par rapport au montant révisé des recettes pour l'exercice 2002-2003 qui est de 373 514 000 francs suisses. Ces chiffres sont établis sur la base de 282 700 demandes internationales (134 700 en 2004 et 148 000 en 2005), soit 46 600 demandes en plus, ce qui représente une hausse de 19,7% par rapport au chiffre révisé pour 2002-2003. Comme indiqué dans la première partie du chapitre C, cette croissance est escomptée compte tenu de l'augmentation, bien qu'à un rythme moins soutenu, du nombre de demandes internationales selon le PCT. En outre, la taxe movenne pour 2004-2005 devrait être de 1678 francs suisses (en 2004 et en 2005), soit une augmentation de 52 francs suisses, ou 3,2%, par rapport à la taxe moyenne estimée pour 2003. Toutefois, il conviendrait de tenir compte du fait qu'à compter de 2004, la taxe moyenne sera calculée en vertu d'une structure de taxes unifiée. Cette unification permet d'augmenter le volume moyen de travail fourni pour chaque demande tout en simplifiant la structure des taxes. Compte tenu de l'accroissement du volume de travail fourni par rapport à 2003, la taxe moyenne pour 2004 devrait comparativement s'élever à 1731 francs suisses. Au contraire, la taxe moyenne indicative pour 2004, qui s'élève à 1678 francs suisses, représente une réduction de 53 francs suisses, soit 3,1%.

326. Le montant révisé des recettes pour l'exercice biennal 2002-2003, qui est de 373 514 000 francs suisses (174 512 000 francs suisses en 2002 et 199 002 000 francs suisses en 2003) est inférieur de 5 177 000 francs suisses, soit 1,4%, aux estimations approuvées. Ce chiffre traduit une faible augmentation des estimations, soit 100 demandes en plus, et une réduction de 21 francs suisses, soit 1,4%, de la taxe moyenne. Le calcul de cette dernière prend en considération les recettes perçues par l'office récepteur, les recettes diverses et les variations du taux de change, l'écart enregistré étant essentiellement imputable à deux facteurs, notamment : i) des pertes inattendues découlant de la vigueur du franc suisse, en particulier par rapport au dollar É.-U.; et ii) la proportion réduite du nombre de demandes traitées selon le chapitre II par rapport aux années précédentes.

Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid

327. Le montant des recettes provenant des taxes dues au titre du système de Madrid devrait s'élever à 58 437 000 francs suisses pour l'exercice biennal 2004-2005 (28 152 000 francs suisses en 2004 et 30 285 000 francs suisses en 2005), soit une augmentation de 8 137 000 francs suisses, ou 16,2%, par rapport au montant révisé des recettes pour l'exercice 2002-2003, qui est de 50 300 000 francs suisses. Ces chiffres sont établis sur la base de 68 500 enregistrements et renouvellements (33 000 en 2004 et 35 500 en 2005), soit 9538 demandes en plus, ce qui représente une hausse de 16,2% par rapport au chiffre révisé pour 2002-2003. Comme cela est indiqué dans la première partie du chapitre C, cette croissance est escomptée compte tenu, d'une part, de la reprise économique prévue et, d'autre part, de l'augmentation des demandes découlant de l'adhésion de nouveaux États au système de Madrid. En outre, la taxe moyenne pour l'exercice 2004-2005 devrait s'élever à 853 francs suisses (tant en 2004 qu'en 2005), soit le même montant que l'estimation révisée pour 2002-2003.

328. Le montant révisé des recettes pour l'exercice 2002-2003, qui s'établit à 50 300 000 francs suisses (24 110 000 en 2002 et 26 190 000 francs suisses en 2003) est inférieur de 4 843 000 francs suisses, ou 8,8%, aux estimations approuvées. Ce chiffre traduit une réduction, correspondant à 9038 enregistrements et renouvellements en moins, ou 13,3%, compensée en partie par une hausse de 17 francs suisses, ou 2,0%, de la taxe moyenne, compte tenu d'une proportion plus élevée que prévu d'extensions territoriales et de modifications par enregistrement.

Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye

329. Le montant des taxes dues au titre du système de La Haye devrait être de 10 368 000 francs suisses pour l'exercice biennal 2004-2005 (5 119 000 francs suisses en 2004 et 5 249 000 francs suisses en 2005), soit une augmentation de 532 000 francs suisses, ou 5,4%, par rapport au montant révisé des recettes pour l'exercice 2002-2003, qui est de 9 836 000 francs suisses. Ces chiffres sont établis sur la base de 16 000 dépôts et renouvellements (7900 en 2004 et 8100 en 2005), soit 821 dépôts et renouvellements en plus, ce qui représente une hausse de 5,4% par rapport au chiffre révisé pour 2002-2003. Comme indiqué dans la première partie du chapitre C, une croissance de 3% par an du niveau d'activité est escomptée compte tenu de l'évolution du système de La Haye. En outre, la taxe moyenne pour l'exercice 2004-2005 devrait s'élever à 648 francs suisses (tant en 2004 qu'en 2005), soit le même montant que l'estimation révisée pour 2002-2003.

330. Le montant révisé des recettes pour l'exercice 2002-2003, qui s'établit à 9 836 000 francs suisses (4 846 000 francs suisses en 2002 et 4 990 000 francs suisses en 2003) est inférieur de 343 000 francs suisses, ou 3,4%, aux estimations approuvées. Ce chiffre traduit une réduction, correspondant à 921 demandes en moins, ou 5,7%, du nombre prévu de dépôts et de renouvellements, compensée en partie par une hausse de 16 francs suisses, ou 2,5%, de la taxe moyenne, compte tenu de la publication de pages supplémentaires pour chaque dépôt.

Recettes provenant des publications

331. Le montant des recettes provenant des publications devrait s'élever à 10 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2004-2005 (5 millions de francs suisses en 2004 comme en 2005), soit une augmentation de 1 196 000 francs suisses, ou 13,6%, par rapport au montant révisé pour l'exercice 2002-2003, qui était de 8 804 000 francs suisses. Le montant révisé est inférieur de 1 334 000 francs suisses, ou 13,2%, aux estimations approuvées pour l'exercice 2002-2003. Cela est principalement dû au recul des ventes de publications relatives aux conventions de Paris et de Berne et à la CIB. Une augmentation des ventes est prévue pour l'exercice 2004-2005, des recettes supplémentaires étant escomptées de la vente des produits publiés dans le cadre du PCT et du système de Madrid (CD-ROM, guides, gazettes). Le prix des publications est, quant à lui, généralement stable dans la mesure où les prix sont établis de façon à ce que le revenu des ventes couvre les dépenses directes de production des publications en question, tout en permettant une large diffusion de ces matériels aux fins de la démythification de la propriété intellectuelle.

Intérêts

332. Le produit des intérêts devrait être de 5 137 000 francs suisses pour l'exercice 2004-2005 (3 078 000 francs suisses en 2004 et 2 059 000 francs suisses en 2005), ce qui représente une réduction de 8 820 000, ou 63,2%, par rapport au montant révisé pour l'exercice 2002-2003 qui s'élevait à 13 957 000 francs suisses. Le produit révisé des intérêts est inférieur de 9 143 000 francs suisses, soit 39,6%, aux estimations approuvées pour l'exercice en cours qui étaient de 23 100 000 francs suisses. Le produit des intérêts est calculé, selon la méthode indiquée ci-après, sur la base de la moyenne annuelle du solde des fonds de réserve et de roulement et des taux d'intérêt applicables : solde de 304 411 000 francs suisses; taux de 2,85% pour 2002, solde de 196 597 000 francs suisses; taux de 2,69% pour 2003, solde de 125 705 000 francs suisses; taux de 2,45% pour 2004, solde de 93 089 000 francs suisses; taux de 2,21% pour 2005. Le taux d'intérêt est un composite des taux rémunérant les fonds en dépôt permanent et ceux se rapportant aux fonds déposés sur des comptes courants.

Recettes diverses

333. Le montant des recettes provenant d'autres sources devrait s'élever à 9 400 000 francs suisses pour l'exercice 2004-2005 (4 700 000 francs suisses tant en 2004 qu'en 2005), soit une réduction de 348 000 francs suisses, ou 3,6%, par rapport au montant révisé des recettes pour l'exercice 2002-2003, qui était de 9 748 000 francs suisses. Ce montant est inférieur de 10 200 000 francs suisses, ou 51,1%, aux estimations approuvées pour l'exercice 2002-2003 qui s'élevaient à 19 948 000 francs suisses. Les autres sources de recettes comprennent les locations, d'un montant de 1 400 000 francs suisses pour la période 2004-2005 contre 1 297 000 francs suisses pour 2002-2003, le remboursement par l'UPOV de 1 600 000 francs suisses pour la période 2004-2005 contre 1 600 000 francs suisses

pour 2002-2003, les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation, d'un montant de 3 048 000 francs suisses pour l'exercice 2004-2005 contre 3 815 000 francs suisses pour 2002-2003, ainsi que d'autres sources diverses s'élevant à 3 352 000 francs suisses pour 2004-2005 contre 3 036 000 francs suisses pour 2002-2003. Les réductions enregistrées dans les recettes provenant d'autres sources sont essentiellement imputables au montant moins élevé que prévu des recettes provenant des activités d'arbitrage.

- 334. Le tableau 24 indique le montant des recettes par source et par union pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005 et fournit des renseignements complémentaires sur la répartition des recettes présentée dans le tableau 22.
- 335. Le plan relatif aux ressources pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005 fait l'objet du tableau 25. Le plan relatif aux ressources offre une vue d'ensemble de toutes les ressources à la disposition de l'OMPI et illustre le lien existant entre le budget, les recettes et les mouvements concernant les réserves.
- 336. Le point de départ est le budget révisé pour l'exercice 2002-2003 (ligne 1) qui s'élève à 672 200 000 francs suisses. Les prévisions budgétaires sont présentées par union, comme cela est précisé dans la première partie du chapitre B du présent document. Les recettes pour 2002-2003 (ligne 2), estimées à 500 674 000 francs suisses, font l'objet de la deuxième partie du chapitre C. Afin d'équilibrer le budget 2002-2003, un montant de 171 526 000 francs suisses (lignes 3 et 10) est prélevé sur les fonds de réserve et de roulement (FRR). Le tableau 25 illustre le transfert de ressources par union et son incidence sur le niveau des FRR qui est ramené de 264 426 000 francs suisses au 31 décembre 2001 (ligne 9) à 92 900 000 francs suisses au 31 décembre 2003 (ligne 11). Le point de départ du prochain exercice biennal est le budget proposé pour 2004-2005 (ligne 5) qui est de 655 400 000 francs suisses, comme cela est précisé dans la première partie du chapitre A. Le montant des recettes pour 2004-2005 (ligne 6) est estimé à 603 509 000 francs suisses et fait l'objet de la deuxième partie du chapitre C. En vue d'équilibrer le budget 2004-2005, un montant de 51 891 000 francs suisses est prélevé sur les FRR (lignes 7 et 12), ce qui entraîne une réduction de leur niveau, ramené à 41 009 000 francs suisses au 31 décembre 2005 (ligne 13). La comparaison entre le niveau estimé des FRR au 31 décembre 2005 (ligne 13) et l'objectif recommandé (ligne 14) donne une indication de l'utilisation temporaire qu'il est proposé de faire des réserves des unions.

WO/PBC/6/2 page 208

Tableau 24
Recettes: synthèse par union et par source
(en milliers de francs suisses)

	Unions fine par des contr		Union du		Union de N		Union de L	a Haye	Autre	es	Tota	l
	Montant	% du	Montant	% du	Montant	% du	Montant	% du	Montant	% du	Montant	% du
	A	total	В	total	C	total	D	total	E	total	F=A+E	total
A. 2002-2003												
Contributions	34 516	91,0	_	_	_	_	_	_	_	_	34 516	6,9
Taxes	-	-	373 514	96,5	50 300	90,1	9 836	93,6	_	_	433 650	86,6
Intérêts	1 393	3,7	10 348	2,7	1 881	3,4	301	2,9	34	0,4	13 957	2,8
Publications	2 022	5,3	3 273	0,8	3 321	6,0	178	1,7	10	0,1	8 804	1,8
Recettes diverses	-	-	-	-	297	0,5	196	1,9	9 255	99,5	9 748	1,9
Total A	37 931	100,0	387 135	100,0	55 799	100,0	10 511	100,0	9 298	100,0	500 674	100,0
B. 2004-2005												
Contributions	34 446	90,1	-	-	-	-	-	-	-	-	34 446	5,7
Taxes	-	-	475 721	98,6	58 437	92,9	10 368	94,4	-	-	544 526	90,2
Intérêts	1 202	3,1	3 228	0,7	592	0,9	111	1,0	4	0,0	5 137	0,9
Publications	2 600	6,8	3 500	0,7	3 600	5,7	300	2,7	-	-	10 000	1,7
Recettes diverses	-	-	-	-	300	0,5	200	1,8	8 900	100,0	9 400	1,6
Total B	38 248	100,0	482 449	100,0	62 929	100,0	10 979	100,0	8 904	100,0	603 509	100,0

Tableau 25 Plan relatif aux ressources pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005 (en milliers de francs suisses)

Budget et		,	Budget ord	inaire			Fonds	TOTAL
							fiduciaires	
Ressources disponibles	Unions financées par	Union du PCT	Union de Madrid	Union de	Autres	Total		
т п	des contributions		~	La Haye	_		~	~
	A	В	С	D	E	F=A+E	G	H=F+G
Budget 2002-2003								
1. Budget après révision	38 528	531 498	78 864	13 364	9 946	672 200	13 369	685 569
Ressources disponibles 2002-2003								
2. Recettes	37 931	387 135	55 799	10 511	9 298	500 674	15 521	516 195
3. +/(-) Transfert au crédit ou au débit	597	144 363	23 065	2 853	648	171 526	(2 152)	169 374
4. Total des ressources	38 528	531 498	78 864	13 364	9 946	672 200	13 369	685 569
Budget 2004-2005								
5. Budget proposé	38 528	522 341	72 590	12 937	9 004	655 400	17 225	672 625
Ressources disponibles 2004-2005								
6. Recettes	38 248	482 449	62 929	10 979	8 904	603 509	19 508	623 017
7. +/(-) Transfert au crédit ou au débit	280	39 892	9 661	1 958	100	51 891	(2 283)	49 608
8. Total des ressources	38 528	522 341	72 590	12 937	9 004	655 400	17 225	672 625

Solde des FRR ¹				Fon	ds de réserv	e et de	roulement	(FRR)					Fonds fiduciaires	TOTAL
	Unions	PBE	PCT	PBE	Madrid	PBE	La Haye	PBE	Autres	PBE	Total	PBE	3	
	financées par des													
	contributions													
	\boldsymbol{A}	%	В	%	С	%	D	%	E	%	F=A+E	%	\boldsymbol{G}	H=F+G
9. Niveau au 31/12/2001	19 859	53	202 921	46	35 612	58	5 199	48	835	21	264 426	39	9 374	273 800
10. +/(-) Transfert au crédit ou au débit	(597)		(144 363)		(23 065)		(2853)		(648)		(171 526)		2 152	(169 374)
11. Niveau au 31/12/2003	19 262	50	58 558	11	12 547	16	2 346	18	187	2	92 900	14	11 526	104 426
12. +/(-) Transfert au crédit ou au débit	(280)		(39 892)		(9 661)		(1958)		(100)		(51 891)		2 283	(49 608)
13. Niveau au 31/12/2005	18 982	49	18 666	4	2 886	4	388	3	87	1	41 009	6	13 809	54 818
14. Objectif au 31/12/2005	19 372	50	79 819	15	18 351	25	1 977	15	S.O.		119 520	18	s.o.	s.o.

Ne comprend pas la réserve pour cessation de service d'un montant de 12 592 000 francs suisses au 31/12/2001.

337. Le pourcentage indiqué pour les FRR désigne la part des fonds dans le budget biennal exprimée en pourcentage des dépenses prévues pour l'exercice biennal (facteur PBE). Le montant des FRR, qui s'élève à 41 009 000 francs suisses, correspond à un facteur PBE de 6% (ligne 14), l'objectif recommandé étant de 18%. Concernant les unions financées par des contributions, le facteur PBE de 49% peut être rapproché de l'objectif de 50%. Pour les unions du PCT et de Madrid, le facteur PBE s'élèvera à 4%, les objectifs recommandés étant de 15% pour le PCT et de 25% pour Madrid. En ce qui concerne l'Union de La Haye, le facteur PBE sera de 3% pour un objectif de 15%. Comme l'indiquent les prévisions financières présentées plus haut, dans la première partie du chapitre C, les FRR devraient atteindre leur plus bas niveau d'ici à la fin de 2005. Ils seront reconstitués au cours de la période suivante pour atteindre l'objectif fixé pour le facteur PBE en 2009.

338. Afin d'offrir une vue d'ensemble de toutes les ressources à la disposition de l'OMPI, la situation financière des fonds fiduciaires est présentée dans la colonne G du tableau 25. Pour l'exercice 2002-2003, les dépenses sont estimées à 13 369 000 francs suisses (ligne 1) et les recettes à 15 521 000 francs suisses (ligne 2). Pour 2004-2005, les chiffres sont respectivement de 17 225 000 francs suisses (ligne 5) et 19 508 000 francs suisses (ligne 6). En conséquence, le solde des fonds fiduciaires devrait augmenter, passant de 9 374 000 francs suisses (ligne 11) au 31 décembre 2001 à 11 526 000 francs suisses (ligne 12) au 31 décembre 2003 et augmenter de nouveau légèrement pour s'établir à 13 809 000 francs suisses (ligne 14) au 31 décembre 2005.

[L'annexe A suit]